

4. PASSAGE AGARD par André Sauze

Le passage Agard est très connu à Aix : il relie le haut du Cours avec la place du Palais. En partant de celle-ci, le passage est d'abord assez large, environ quatre mètres, puis, au débouché sur le Cours, sur environ six à sept mètres, il fait à peine plus d'un mètre de large. Cela ne décourage pas les gens qui l'empruntent régulièrement depuis de longues années.

J'ai eu l'idée de me poster au droit du rétrécissement avec une affiche sur laquelle j'avais écrit le texte suivant :

NON
Nous n'accepterons pas que l'on mette le passage AGARD à sens unique ! Aujourd'hui, jeudi 1 ^{er} avril 1999 manifestez nombreux afin de maintenir le double sens.
<i>Comité de lutte pour la circonstance</i>

L'affiche (format A2, soit 42 cm de large sur 60 cm de haut) était disposée sur un panneau fixé au sommet d'une perche et à hauteur des yeux, de sorte qu'il se voyait de loin. J'avais également préparé des affichettes (format A5) à distribuer, portant le même texte. Enfin, j'avais préparé une feuille de pétition.

Je suis donc resté là, le 1^{er} avril (de l'année 1999), de 10 h. à midi. J'avais choisi ce 1^{er} avril, car il tombait un jeudi, jour de marché. Je m'étais mis à côté de mon affiche et j'avais pris un air neutre. Beaucoup de monde est passé : la première heure, j'ai compté huit à dix personnes par minute, mais au cours de la deuxième heure, le flux s'est intensifié. La plupart, ne regardaient pas dans ma direction, ou bien jetaient un regard distrait et lisaient à peine.

Le premier à réagir fut un avocat, reconnaissable au fait qu'il portait sa robe roulée sous le bras, comme on en voit souvent à Aix aux abords du Palais. Il marchait assez vite, puis a freiné. Je lui ai donné une affichette. Il a souri et m'a dit « très bien ». Un autre avocat, reconnaissable aux mêmes attributs, s'est arrêté et m'a dit : « Ah, que voilà une noble cause ! »

Ensuite est arrivé Jean Ely, le photographe bien connu à Aix, que j'avais prévenu la veille et qui habite à vingt mètres de là. Il a pris deux ou trois photos de moi, de



Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix

mon affiche et de passants que nous avons arrêtés pour la circonstance. Plusieurs autres personnes se sont arrêtées ensuite, que je peux classer en deux catégories : ceux qui ont tout de suite compris qu'il s'agissait d'un canular, et les autres. Ceux-là sont les plus intéressants.



Un monsieur d'une cinquantaine d'années, apparemment fort chatouilleux sur ce qui se passe dans sa ville, m'a demandé qui avait décidé cela. Je lui ai répondu qu'à ma connaissance, c'était le ministère des Affaires étrangères, avec l'accord de l'archevêché. Il s'est alors enflammé et a demandé pourquoi ces gens-là venaient s'occuper de nos affaires municipales. J'ai abondé dans son sens. Il m'a alors demandé ce qu'il pouvait faire pour éviter cela. Je lui ai proposé de signer la pétition. Il a pris le stylo que je lui tendais, a regardé la feuille en semblant réfléchir à ce qu'il allait écrire, puis soudain m'a dit : mais c'est un canular ? Je me suis bien gardé de le détromper.

Un monsieur et une dame d'une soixantaine d'années se sont également indignés. Le monsieur m'a demandé comment on pouvait obliger les piétons à ne passer que dans un seul sens. Je lui ai dit que, techniquement, c'était simple : il suffisait de mettre un portillon automatique, comme dans les entrées de métro. Ma réponse l'a satisfait. Je leur ai alors raconté l'histoire du passage, ce qui les a fort intéressés. Puis le monsieur m'a demandé de signer la pétition. Pendant qu'il la signait, sa femme lui tapait avec insistance sur le bras en lui disant : « Tu as vu la date ? » Mais lui continuait. Il a quand même fini par écouter sa femme !

Un autre monsieur m'a dit : « Mais on ne va pas les laisser faire ça ! Il faut faire une pétition. » J'avais préparé un papier pour cela ; il a signé, m'a remercié, puis est reparti satisfait. Un jeune homme m'a conseillé de faire des affiches en couleurs pour que ma protestation soit plus efficace. Je l'ai remercié en lui donnant un prospectus. Voyant cela, une timide jeune fille qui passait s'est approchée et m'a dit : « Je peux en avoir un aussi ? » Devant tant de candeur, je le lui ai donné.

Mais le plus beau, c'est une vieille dame (environ soixante-dix ans) qui se plante devant moi et me dit : « Mais c'est inadmissible ! Ils ne m'ont pas demandé l'autorisation ! » J'approuve et lui demande pourquoi il aurait fallu la lui demander. Elle me répond qu'elle est la propriétaire des lieux, car le passage Agard est un passage privé. Elle se met alors à me raconter l'histoire du passage. L'un de ses ancêtres (grand-père d'arrière-grand-père, si j'ai bien compris), Félicien Agard, juge et fondateur des Salins du Midi, avait acheté tous les bâtiments de l'endroit qui, à l'époque constituaient l'Ancienne Madeleine, et étaient vendus comme biens nationaux. Il eut six enfants dont il reste actuellement quelque cinq ou six descendants qui possèdent le passage Agard en indivision. J'ai laissé la dame s'indigner un moment puis je lui ai quand même remis une affichette en attirant son attention sur la date. Elle s'est alors calmée.



Je retiens plusieurs choses de tout cela. D'abord, qu'il y a toujours des gens prêts à croire tout ce qu'on leur dit, et qui se renforcent dans leur conviction pourvu qu'on abonde dans leur sens et qu'on leur fournisse des arguments plausibles. Mais il ne faut pas désespérer, car il y a quand même des gens qui comprennent rapidement, voire instantanément, la situation. Et enfin, qu'il y a une majorité de gens qui marchent dans la rue sans voir ce qui s'y passe.

Mais, au-delà de ces considérations psychosociologiques, je me suis bien amusé.

André Sauze